

LES CAHIERS 2013-09 DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

LA CONCERTATION

LA CONCERTATION
SUR LES RISQUES
INDUSTRIELS : DIX PISTES
D'AMÉLIORATION

ANTOINE LE BLANC
NICOLAS GREMBO
CHRISTOPHE GIBOUT
IRÉNÉE ZWARTEROOK

LA *Fondation pour une culture de sécurité industrielle* (Foncsi) est une Fondation de Recherche reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 avril 2005. La Foncsi finance des projets de recherche autour des activités à risque, et souhaite favoriser **l'ouverture et le dialogue entre l'ensemble des acteurs** (administrations, associations, collectivités, équipes de recherche, entreprises, organisations syndicales, *etc.*).

L'originalité de sa démarche repose sur l'**interdisciplinarité** de ses travaux, en France et à l'international, ainsi que sur sa volonté affirmée d'**innover et d'anticiper les enjeux de demain**.

La Foncsi s'est fixé quatre missions :

- Faire émerger les nouvelles idées et les pratiques innovantes
- Développer, soutenir et financer la recherche
- Contribuer à l'essor d'une communauté de recherche
- Rendre accessibles les connaissances à l'ensemble du public



Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle

Fondation de recherche, reconnue d'utilité publique

<http://www.foncsi.org/>

6 allée Émile Monso – BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
France

Téléphone : +33 (0) 534 32 32 00
Twitter : @LaFonCSI
Courriel : contact@foncsi.org

Dans la même collection

Les *Cahiers de la sécurité industrielle* sont disponibles et librement téléchargeables sur le site internet de l'Icsi : www.icsi-eu.org et celui de la Foncsi www.foncsi.org

- 2013-07, *Fatores humanos e organizacionais da segurança industrial : um estado de arte*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, agosto 2013
- 2013-06, *Leadership in safety : industrial practice*
Icsi Working group "Leadership in safety", July 2013
- 2013-05, *Les facteurs humains et organisationnels dans le projet de conception d'un système à risques*
François Daniellou, juillet 2013
- 2013-04, *Factores humanos y organizativos de la seguridad industrial : un estado del arte*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, julio 2013
- 2013-03, *Literature review of methods for representing uncertainty*
Enrico Zio and Nicola Pedroni, April 2013
- 2013-02, *Mise/Remise à disposition d'équipement : pratiques industriels de consignations électriques, mécaniques, de fluides et voies de circulation*
Groupe d'échange « Consignation » de l'Icsi, mars 2013
- 2013-01, *Gestion des connaissances et fiabilité organisationnelle : état de l'art et illustration dans l'aéronautique*
Colin Lalouette, mars 2013
- 2012-10, *Overview of risk-informed decision-making processes*
Enrico Zio and Nicola Pedroni, November 2012
- 2012-09, *La concertation sur les risques industriels : 10 questions*
Marie-Gabrielle Suraud, octobre 2012
- 2012-08, *L'épreuve de la décision. Le PPRT ou l'art de concilier les enjeux de sécurité et de développement*
Emmanuel Martinais, juin 2012
- 2012-07, *Uncertainty characterization in risk analysis for decision-making practice*
Enrico Zio, Nicola Pedroni, May 2012
- 2012-06, *L'apport des théories du sensemaking à la compréhension des risques et des crises*
Hervé Laroche, Véronique Steyer, mai 2012
- 2012-05, *Decision-making in groups under uncertainty*
Juliane Marold, Ruth Wagner, Markus Schöbel and Dietrich Manzey, April 2012
- 2012-04, *REX et données subjectives : quel système d'information pour la gestion des risques ?*
Céline Tea, avril 2012
- 2012-03, *Les facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle : des questions pour progresser*
François Daniellou, avril 2012

- 2012-02, *La démocratie pratique raisonnable, nouveau dispositif de concertation : guide d'aide à la mise en œuvre*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, mars 2012
- 2012-01, *La Conférence Riveraine de Feyzin : évaluation d'un dispositif original de concertation sur les risques industriels*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, mars 2012
- 2011-09, *Control and accountability in highly automated systems*
Eric Marsden and NeTWork'2011 participants, novembre 2011
- 2011-08, *Résilience et management de la sécurité : pistes pour l'innovation en sécurité industrielle*
Éric Rigaud, novembre 2011
- 2011-07, *Leadership en sécurité : pratiques industrielles*
Groupe de travail « Leadership In Safety » de l'Icsi, octobre 2011
- 2011-06, *Approches de l'incertitude et son impact sur la décision*
Équipes du programme « Pratiques de la décision en situation d'incertitude » de la Foncsi, octobre 2011
- 2011-05, *Industries à risques technologiques : un enjeu de société à négocier ?*
Groupe d'échange « Vers un contrat social négocié » de l'Icsi, octobre 2011
- 2011-04, *Les PPRT : où en sommes-nous ? Point de vue des élus*
Amaris/ Icsi, octobre 2011
- 2011-03, *L'ouverture au public : vers un changement des pratiques du REX ?*
Éric Chauvier, Irène Gaillard et Alain Garrigou, juillet 2011
- 2011-02, *Coûts et bénéfices de l'usage des nanoparticules d'argent dans les réfrigérateurs*
Rémy Tello, Éric Marsden, Nicolas Treich, juillet 2011
- 2011-01, *Human and organizational factors of safety : state of the art*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, juin 2011
- 2010-09, *Externalisation de la maintenance et sécurité : une analyse bibliographique*
Dounia Tazi, décembre 2010
- 2010-08, *La Conférence Riveraine de Feyzin : un modèle pratique de démocratie participative*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, novembre 2010
- 2010-07, *Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la « concertation »*
Collectif Irénée Zwarterook, juillet 2010
- 2010-06, *Impact d'une catastrophe sur l'avenir d'un site industriel urbain. Les cas de Lyon et Toulouse*
Marion Cauhopé, François Duchêne et Marie-Christine Jaillet, juillet 2010
- 2010-05, *Analyse comparée des pratiques de REX entre l'industrie chimique et l'industrie nucléaire*
Safiétou Mbaye, septembre 2010
- 2010-04, *La Conférence Riveraine de Feyzin : conception et mise en place*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, mai 2010
- 2010-03, *Le partage social du risque comme impératif de gestion ? Le cas de l'industrie à risque aux portes de Marseille*
Stephan Castel, Pierrick Cézanne-Bert et Mathieu Leborgne, mai 2010
- 2010-02, *Les facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle : un état de l'art*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, mars 2010

- 2009-10, *Les relations professionnelles de la sécurité industrielle : le REX comme outil de médiation ?*
Patrick Chaskiel, septembre 2009
- 2009-09, *Fréquence des événements initiateurs d'accident*
Groupe d'échange « Fréquence des événements initiateurs d'accident et disponibilité des barrières de prévention et de protection » de l'Icsi, août 2009
- 2009-08, *Le retour d'expérience : processus socio-cognitifs dans l'explication des dysfonctionnements*
Safiétou Mbaye, Rémi Kouabenan et Philippe Sarnin, septembre 2009
- 2009-07, *Débats lors du forum IFIS 2008*
René Amalberti, Laurent Magne, Gilles Motet et Caroline Kamaté, juillet 2009
- 2009-06, *Analyse coût-bénéfices : guide méthodologique*
Valérie Meunier et Éric Marsden, décembre 2009
- 2009-05, *La norme ISO 31000 en 10 questions*
Gilles Motet, avril 2009
- 2009-03, *La concertation : changements et questions*
Marie-Gabrielle Suraud, Françoise Lafaye, Mathieu Leborgne, avril 2009
- 2009-02, *Études de dangers et ouverture au public*
Groupe d'échange « Ouverture et études de dangers » de l'Icsi, mai 2009
- 2009-01, *Évaluation du « juste besoin » en matière de maîtrise du risque incendie*
Groupe d'échange « Incendie » de l'Icsi, janvier 2009
- 2008-05, *Facteurs socio-culturels du REX : sept études de terrain*
Équipes du programme de recherche REX de la Foncsi, novembre 2008
- 2008-04, *À quoi faut-il penser, vis-à-vis de la sécurité, avant la décision éventuelle de sous-traiter ?*
Groupe d'échange « Sous-traitance » de l'Icsi, novembre 2008
- 2008-03, *L'Analyse Coût-Bénéfices en 10 questions*
Nicolas Treich, avril 2006
- 2008-02, *État des pratiques industrielles de REX*
Olivier Gauthey, novembre 2008
- 2008-01, *Analyse bibliographique des facteurs socio-culturels de réussite du retour d'expérience*
Irène Gaillard, février 2008

À propos des auteurs

LE GROUPE de recherche Irénée Zwarterook (GRIZ) est un collectif de chercheurs issus de disciplines variées, tous affiliés à Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) à Dunkerque dans le Nord de la France. La composition du groupe de recherche, pour ce projet, est la suivante : Iratxe Calvo-Mendieta, économiste, Maître de conférences, TVES²-ULCO ; Mylène Chambon, anthropologue, TVES-ULCO, MESH³-CNRS ; Hervé Flanquart, sociologue, Maître de conférences, TVES-ULCO ; Séverine Frère, politiste, Maître de conférences, TVES-ULCO ; Christophe Gibout, sociologue, Professeur des universités, TVES-ULCO ; Nicolas Grembo, géographe, post-doctorant, TVES-ULCO ; Antoine Le Blanc, géographe, Maître de conférences, TVES-ULCO.

Ce document

Ce document a été réalisé par le collectif Irénée Zwarterook, dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par la Foncsi. Les chercheurs en ont présenté une première version au groupe d'échange **Vers un contrat social négocié** de l'Institut pour une culture de sécurité industrielle, groupe qui rassemble toutes les parties prenantes de la sécurité industrielle (collectivités, riverains, industriels, syndicalistes, chercheurs) sur la thématique du vivre ensemble. Les auteurs ont intégré certaines réactions du groupe à l'égard des fiches. Caroline Kamaté (équipe Foncsi), en accord avec les auteurs, en a coordonné l'organisation. Les propos tenus ici n'engagent cependant que leurs auteurs.

Pour citer ce cahier :

Le Blanc, A., Grembo, N., Gibout, C. et Zwarterook, I. (2013). *La concertation sur les risques industriels : 10 pistes d'amélioration*. Numéro 2013-09 des *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France (ISSN 2100-3874). Disponible gratuitement à l'adresse <http://www.foncsi.org/>.

²Laboratoire Territoires, villes, environnement et société.

³Maison européenne des sciences de l'homme et de la société.

Abréviations

CCS	Commission de suivi de site
CLIC	Comité local d'information et de concertation
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
POA	Personnes et organismes associés
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques

Préambule

CE DOCUMENT est une **aide à la réflexion** proposée par les chercheurs du Groupe de recherche Irénée Zwarterook (GRIZ) et destinée aux acteurs de la sécurité industrielle. Constitué de **10 fiches-actions**, il suggère des **pistes opérationnelles** pour **améliorer la concertation** sur le PPRT et la gestion des risques industriels en agissant sur trois domaines :

- la réglementation ;
- la formation ;
- les outils.

Le contenu de ces fiches-actions est issu à la fois du **point de vue théorique** adopté par le GRIZ et du **diagnostic de terrain** qu'il a effectué, c'est-à-dire les grands axes qui se dégagent des études de cas qu'il a réalisées dans le Dunkerquois. Le GRIZ y a observé et étudié la concertation sur les PPRT, notamment au sein des CSS¹. Dunkerque, par son histoire industrielle et sociale, l'implantation géographique de ses nombreux sites Seveso et son historique déjà « ancien » de concertation sur les risques, est un territoire particulièrement pertinent pour l'analyse des pratiques actuelles et la proposition d'axes de progrès. Pour aller plus loin, le lecteur intéressé trouvera une **bibliographie indicative** en fin de document.

Le point de vue adopté en quelques lignes

Le Groupe de recherche Irénée Zwarterook postule qu'au niveau d'un territoire, une gestion des risques plus juste passe, entre autres, par une amélioration du fonctionnement des dispositifs d'information et de concertation sur les risques industriels. La décision concertée, négociée, la prise en compte des différentes perceptions des risques, la diffusion de la connaissance des processus et des choix de gestion, participent à rendre la gestion des risques plus efficace et plus démocratique.

Le point de vue d'Irénée Zwarterook s'inscrit dans une démarche scientifique plus large basée sur les apports potentiels de la **théorie de la résilience** à la gouvernance des risques, développée dans [Le Blanc et Zwarterook 2013]. La définition de la résilience demeure complexe et contestée. Cependant, on notera simplement ici que la résilience désigne la **capacité de récupération d'un système suite à des phénomènes plus ou moins perturbants ou destructeurs**. Dans cette optique, les chercheurs du GRIZ visent à analyser les pratiques de concertation et de négociation autour des PPRT comme une des entrées possibles pour améliorer la résilience territoriale face aux risques industriels.

Le diagnostic de terrain en quelques lignes

Les résultats du projet de recherche, notamment ceux issus des études de cas, se trouvent développés dans [Grembo et al. 2013].

¹Commissions de suivi de site. Les CSS sont des évolutions des instances anciennement, et encore au moment de l'étude, dénommées CLIC (Comités locaux d'information et de concertation).

Les grandes lignes qui se dessinent à l'issue de ces travaux peuvent être résumées en **cinq points clés** :

- une inégalité entre les divers acteurs de la concertation, un poids important des acteurs politico-administratifs traditionnels ;
- de la concertation en théorie, mais souvent de l'information en pratique ;
- des négociations informelles en dehors de la CSS ;
- d'autres enjeux qui parfois supplantent ceux de sécurité portés par le PPRT ;
- une concertation officielle restreinte voire détournée, mais pour un résultat qui souvent satisfait la majorité.

Les fiches-actions présentées ici se basent donc sur le point de vue des chercheurs et le constat décrit ci-dessus pour, dans un premier temps, préciser les **enjeux** liés aux thématiques qu'elles abordent. Elles proposent ensuite des pistes pour tenter de **limiter les freins** et **favoriser les leviers** identifiés par l'étude de terrain. Modifier l'organisation de la **représentativité** des instances de concertation, travailler sur la **qualité de l'information** des citoyens, mieux expliquer la **participation**, créer des instruments financiers pour **réduire les inégalités** face à la concertation, mettre en place des **formations**, travailler en amont, ne pas nier les différences de positionnements, favoriser les **dynamiques de confiance** : ces tendances sont déjà en œuvre. Il revient cependant aux décideurs et à l'ensemble des acteurs de les approfondir et de les ajuster.

Table des matières

Abréviations	viii
Préambule	ix
I RÉGLEMENTATION	1
Ajuster localement la représentativité	2
Coordonner le formel et l’informel	3
Renforcer le poids décisionnel	5
II FORMATION	6
Former aux risques et à la concertation	7
Gérer émotionnellement les risques	8
Sensibiliser les jeunes aux activités à risque	9
III OUTILS	10
Créer des outils de concertation équitable	11
Diversifier la diffusion de l’information	12
Améliorer la technologie de l’information	13
Évaluer la concertation	14
Bibliographie	15

Première partie

RÉGLEMENTATION

L'enjeu

La représentativité des acteurs du territoire soumis au risque est mal ajustée au sein des structures de concertation traitant des risques industriels. Ceci est notamment dû à une réglementation nationale qui s'appuie sur des catégories générales, alors que les sociétés locales sont variées dans leur composition, leurs attentes, leur expérience du risque et de la concertation. Le manque de représentativité se traduit par un sentiment d'injustice de la part du grand public et d'acteurs sociaux tels que les associations.

En outre, la réglementation actuelle aboutit à une sur-représentation des acteurs traditionnels de la gestion des risques (acteurs politico-administratifs et industriels), au détriment de la société civile et à l'encontre de la volonté affichée de participation.

Les pistes d'amélioration

Tirer au sort des participants

La réglementation pourrait proposer de recruter des citoyens par tirage au sort pour participer aux instances de concertation. Ce recrutement, qui pourrait s'inspirer de celui des jurés de cour d'assise avec un encadrement des possibilités de refus, serait toutefois territorialisé : il s'agirait de citoyens résidant dans un périmètre défini, proche des sites industriels à risque. La participation aux réunions de concertation serait, pour ces citoyens, si ce n'est rendue obligatoire, fortement incitative. En l'absence d'un statut identifié juridiquement,

les réunions devraient être organisées le soir ou le samedi pour permettre aux citoyens d'y participer en dehors des contraintes professionnelles.

Diversifier les catégories d'acteurs

De nouvelles catégories d'acteurs locaux pourraient être invitées à participer aux réunions de concertation (associations familiales, sanitaires,...). Ces nouveaux entrants permettraient une prise en compte plus large des intérêts locaux et de leur diversité. La réglementation pourrait rendre obligatoire la diversité de cette représentation.

Le nombre de participants doit rester limité ; cette entrée de nouveaux acteurs se ferait donc au détriment d'autres déjà présents, mais sur-représentés et généralement mieux informés, comme les industriels ou les administrations de l'État.

Recadrer le mandat des représentants

Les mandats des représentants au sein des structures de concertation pourraient être limités à 9 années au maximum, avec un renouvellement partiel des commissions tous les 3 ans. Ceci permettrait d'éviter, d'une part, un entre-soi créant une fracture entre « personnes informées » et grand public et, d'autre part, une perte d'expertise et d'interconnaissance des acteurs.

En outre, pour faciliter la transmission des connaissances et de la confiance, les acteurs de la concertation pourraient être rejoints par un suppléant pendant la dernière année de leur mandat, afin de préparer la transition.

L’enjeu

La réglementation peut permettre d’améliorer les dynamiques d’échange au cours des réunions tout en agissant sur la place prise par les propos informels. Un meilleur encadrement de ces débats permettrait de favoriser la discussion, de répartir les prises de parole entre les différents collègues de manière plus équitable et représentative, et de créer ainsi un cadre d’échanges plus ouvert.

Les pistes d’amélioration

Médiateur ? Co-président tournant ?

L’animation des réunions constitue une problématique importante et nécessite une évolution vers plus de neutralité et d’objectivité vis-à-vis des acteurs de la concertation.

Un médiateur extérieur pourrait intervenir pour animer les réunions. Ce serait, à l’exemple de ce que l’on rencontre dans les pays d’Europe septentrionale où la tradition de concertation est des plus anciennes et des plus vivaces, un *ombudsman* choisi par appel d’offre, et sous certaines conditions devant assurer une certaine neutralité. La personne choisie pourrait être, par obligation, extérieure à la région considérée. L’indemnisation du médiateur doit être prévue dans le budget.

Cet animateur pourrait assurer la présidence et s’adjoindre un co-président tournant parmi les acteurs mandatés de la concertation. Ce co-président aurait un mandat limité à une réunion, de sorte que cette présidence tournante soit assurée par toutes les catégories d’acteurs. Chaque membre à tour de rôle et selon un ordre préétabli (par exemple ordre alphabétique des noms des membres) pourrait assurer cette co-présidence.

Rappeler règles et objectifs

De manière générale, il est important que les règles de fonctionnement soient explicitées par écrit dès le début de la procédure, afin qu’elles soient disponibles pour tous les acteurs à tout moment. Les concertations se déroulent souvent sur une temporalité longue. Pour éviter des dérives de fonctionnement et de débat, il est important que les règles

et conventions de fonctionnement soient rappelées très régulièrement, au fil des débats. Un rappel obligatoire des règles, par exemple annuel ou semestriel, par oral lors d’une réunion et par distribution de documents, garantirait une stabilité, mais également la bonne information d’éventuels nouveaux acteurs.

Les objectifs doivent donc être fixés formellement en début de concertation, et formellement ré-énoncés de manière régulière. Ainsi, il est souhaitable de préciser si la concertation, qui peut être à géométrie variable selon les différentes phases du PPRT, est entendue comme une phase de discussion, de consultation, de négociation ou encore de co-décision. Il convient également de déterminer sur quel type d’actions ou de mesures elle doit se prononcer ou déboucher.

Rendre transparents les réajustements

Si, au cours d’un processus de concertation, une disposition légale est modifiée, ou des changements interviennent à l’échelle locale, les objectifs de la concertation peuvent être revus. Cette renégociation des objectifs de la concertation doit se faire de manière formalisée et transparente. Elle ne peut, en outre, être trop fréquente, mais doit intervenir si la durée de la concertation est trop longue, par exemple supérieure à 18 mois (délai légal pour les PPRT). Les délais et modalités de renégociation des objectifs peuvent être formalisés dans la procédure initiale de lancement de la concertation.

Ne pas nier l’informel

Les discussions informelles, extérieures à la concertation, sont inévitables, et pas nécessairement improductives ou illégitimes ; elles permettent souvent l’élaboration de « *compromis acceptables* » [Blanc 2009] ou de pratiques d’« *accommodement raisonnable* » [Bouchard et Taylor 2008]. Toutefois, il est crucial de clarifier le lien entre les scènes formelles et les scènes informelles, et d’informer de manière transparente l’ensemble des participants de la tenue des rencontres informelles. Il conviendrait également de clarifier les rôles respectifs et les apports de la CSS, des POA², des regroupements plus ou moins

²Personnes et organismes associés.

informels comme le « Comité de liaison » dans le cas dunkerquois [Grembo et al. 2013]. Il s'agirait de préciser qui est le public concerné, invité et autorisé à parler aux réunions de ces instances,

de manière à éviter les confusions sur la légitimité et la représentativité d'instances qui apparaissent à divers niveaux dans le processus décisionnel.

L'enjeu

Les structures de concertation pâtissent d'un manque de clarté quant à leur rôle : entre information, consultation, concertation, co-élaboration des décisions, les acteurs ont des attentes qui ne correspondent parfois que peu aux objectifs fixés.

Il convient d'une part de clarifier ces objectifs, et d'autre part de tendre à plus de co-élaboration des décisions. Si juridiquement, la décision finale est entre les mains du préfet puisqu'il approuve le PPRT, la concertation relative au PPRT ne fait néanmoins sens que si elle aboutit à une participation effective des acteurs au processus de décision, c'est-à-dire à la production du plan contenant des mesures préventives et prescriptives. Il s'agit donc de rapprocher les différents acteurs de la prise de décision.

Les pistes d'amélioration

Meilleur suivi des décisions

Clarifier les rôles et rapprocher les acteurs de la concertation de la prise de décision ne signifie pas déléguer le pouvoir décisionnel final à la CSS ou à d'autres structures. En revanche, les acteurs de la concertation peuvent exercer une forme de contrôle sur les décisions prises, notamment en étant mieux informés des motivations de ces décisions, de leur suivi et de leur mise en œuvre. Selon la logique du « *droit de suite* » à l'œuvre dans les pays de tradition germanique de la gouvernance, la CSS pourrait par exemple avoir la possibilité juridique d'adresser une demande de justification, de motivation des décisions prises par les autorités.

Expliciter les responsabilités respectives

Il convient de préciser clairement les responsabilités des acteurs (notamment au niveau juridique)

et de diffuser cette information. En effet, les différents de responsabilité influencent beaucoup les rapports et les échanges au sein des structures de concertation. Par exemple, si un acteur est responsable juridiquement, il ne pourra pas tenir n'importe quel discours public, d'où le poids des discussions informelles et de leur non communication publique. Par ailleurs, un flou juridique ou informationnel sur les responsabilités des acteurs a tendance à diluer la capacité de prise de décision.

Renforcer la légitimité des avis émis

Les procédures de vote au sein des structures de concertation peuvent être systématisées et mieux encadrées, de manière à renforcer la légitimité des avis émis par ces structures. En fonction des types d'avis à donner, les procédures de vote à bulletin secret peuvent être développées, voire faire l'objet d'une obligation dans un cadre bien défini. On pourrait aussi envisager un vote par collège de manière à identifier clairement la position de chacun d'eux sur un sujet mis en débat. Ceci, en outre, pourrait encourager des compromis préalables internes à ces différents collèges.

Instaurer un droit de veto ?

Un droit de veto pourrait être imaginé, dans certaines circonstances bien particulières, et de manière très encadrée. Ce droit de veto opposable pourrait être, par exemple, exercé dès lors que sont mis en cause les grands principes constitutionnels, en particulier la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de la Constitution et la Charte de l'environnement. Un appel au préfet ou un droit de saisine d'instances administratives, voire du Conseil constitutionnel et/ou du Conseil d'État pourraient être proposés, suivant une procédure bien précise (saisine par au moins deux collèges ou après un vote à une certaine majorité).

Deuxième partie

FORMATION

L'enjeu

De nombreux participants à la CSS se trouvent démunis face au vocabulaire utilisé par les « professionnels du risque », face aux compétences mathématiques ou statistiques auxquelles les experts font appel, face aux réalisations cartographiques plus ou moins complexes qui leur sont présentées comme étant des faits. Or, ces acteurs se méfient de l'imposition de discours « savants » et d'images « scientifiques ou techniques » dont les clés de production et de lecture leur échappent. De plus, tous les acteurs ne sont pas habitués à prendre la parole en public, à s'orienter dans les débats, à affirmer une opinion solide face à d'autres qui ont souvent plus d'expérience dans ce domaine et sont perçus comme plus légitimes, car ils sont élus, institutionnels, ou pourvoyeurs d'emplois.

Il est donc crucial d'essayer de comprendre et de réduire le sentiment de disparité culturelle, intellectuelle et technique entre les acteurs de la concertation. Cela peut se faire par la mise en place de formations de diverses sortes.

Les pistes d'amélioration

Formation technique

La mise en place de formations techniques paraît fondamentale. Ces formations aideraient certains acteurs à se professionnaliser, à acquérir certaines compétences, à réduire la fracture liée au discours technique.

On pourrait mettre en place une formation technique pour tous les acteurs de la CSS accompa-

gnée, régulièrement, de formations différentes, touchant des outils différents, pour des acteurs distincts. Ceci permettrait d'ajouter de l'équité *ex post* à une situation inégalitaire *ex ante* entre les différents participants aux instances de concertation.

De tels dispositifs sont particulièrement importants dans le cas d'instances dont les acteurs sont fréquemment renouvelés.

Formation à la prise de parole en public

Une formation à la « technique participative » de la concertation peut également se révéler très utile, notamment pour les nouveaux acteurs (salariés, associatifs). Cela s'adresse également aux acteurs administratifs et aux techniciens, peu ou pas formés à l'animation de réunions regroupant des publics diversifiés. Cette formation pourrait être dispensée par des professionnels de la participation ou de la communication [Nonjon 2006].

Une formation à « l'entraînement mental » peut être également proposée. Il s'agit pour certains acteurs d'acquérir de l'autonomie au sein d'un groupe. Ceci s'inscrit dans l'inspiration de ce que Joffre Dumazedier a mis en place dans le champ de l'éducation populaire comme formation intellectuelle pratique des cadres militants de la vie associative, coopérative et syndicale. Joffre Dumazedier fait de l'entraînement mental « *un art de s'instruire soi-même* » ainsi qu'un principe d'éducation de tous, pour tous et par tous [Dumazedier 1994]. Il s'agit donc aussi, plus largement, d'un facteur de développement de la résilience³, tant des individus et des groupes sociaux, que du territoire considéré.

³Rappel : pour simplifier, on notera ici que la résilience désigne la capacité de récupération d'un système (personne, groupe, territoire, organisation, etc. suite à des phénomènes plus ou moins perturbants ou destructeurs (cf. préambule).

L'enjeu

Pour améliorer le dialogue et les échanges entre acteurs de la concertation, il convient de prendre en compte les aspects émotionnels. La gestion des émotions permet à des individus de devenir « *culturellement compétents* » et de s'exprimer sur les expériences humaines – individuelles et collectives – qu'ils vivent et/ou partagent [Dewey 2006]. La capacité de résilience d'une société est directement liée à la capacité collective des individus et groupes sociaux à appréhender globalement une situation problématique, et à en dégager des pistes communes et partagées pour mieux la gérer.

Les pistes d'amélioration

Qualité d'écoute et soutien collectif

Le premier effort consiste à travailler sur la qualité de l'information et de la communication. La « *compétence empathique* » repose à la fois sur l'écoute et le soutien [Bernard 2009, p.164]. Chacun des participants à la concertation doit pouvoir accéder à une information qui lui permette de positionner son discours dans le débat public, et de construire un éventuel compromis. Ceci nécessite à la fois l'écoute et l'empathie avec la personne qui délivre l'information. *A contrario*, une antipathie préalable ou une suspicion limitent considérablement la qualité de l'information transmise.

Le participant à la concertation doit aussi ressentir le soutien de son groupe d'origine (le collège). Il doit avoir une bonne connaissance du positionnement de son groupe et se sentir à l'aise en son sein. Des actions de *teambuilding* peuvent être mises en place pour favoriser l'interconnaissance et l'empathie.

Comprendre les perceptions des autres

La mise en place de formations pour mieux comprendre la perception des risques et les enjeux

émotionnels des autres acteurs apparaît aussi comme essentielle. La situation des différents collègues au sein des instances de concertation est conflictuelle, mais elle est aussi proche de celle rencontrée dans les « *forums hybrides* » [Callon et al. 2001]. En effet, il existe des aspects psychosociologiques des risques qui sont autant de grilles de lecture qui interfèrent dans les représentations sociales des risques. En comprenant mieux, grâce à des formations, les représentations des uns et des autres, les acteurs en présence comprendront mieux les offenses qu'ils font aux autres du fait qu'ils ont des expressions orientées, souvent inconscientes et qui se manifestent d'abord pour renforcer la cohérence de leur groupe social d'appartenance.

Ne pas nier le conflit, travailler la confiance

Pour consolider les dynamiques de confiance, il convient de montrer aux uns et aux autres qu'ils sont à la fois proches – géographiquement et institutionnellement – et qu'ils ne sacrifient pas l'objectif de sécurité à d'autres objectifs (profit, réélection...). La confiance en autrui est fortement corrélée au sentiment de proximité et de sincérité des acteurs dans leur volonté de rendre les choses plus sûres (la confiance sera d'autant plus forte qu'ils ne sont pas perçus comme des technocrates « lointains » ne connaissant pas le territoire).

C'est en prenant en compte la dimension conflictuelle que peut être mise en œuvre une culture de la « transaction sociale ». Inspirée d'une tradition anglo-saxonne et germanique, la transaction sociale est une recherche de compromis pratique sans compromission et qui est construite en fonction du rapport de forces en présence dans *l'ici et le maintenant* de la situation sociale, et ce afin de maintenir la possibilité de « *l'être-ensemble* » [Rémy et al. 1978; Blanc 2012]. C'est donc un moyen de redéfinir la négociation et la concertation, en acceptant les situations de conflit mais de manière tempérée et dans un objectif de résultat, non de confrontation d'ordre émotionnel.

L'enjeu

Pour qu'une gestion du risque efficace et cohérente soit mise en œuvre dans un territoire, il convient de commencer très tôt cette préparation à la compréhension des enjeux des risques et de la concertation. Aussi, initier les enfants à la fois à ce que veut dire « vivre avec des risques » et à discuter de leur gestion, permettrait de poser des jalons et d'engendrer sur du long terme les bases de la résilience d'un territoire.

Les pistes d'amélioration

Conseils de sécurité de la jeunesse

On pourrait créer, sur le modèle des Conseils municipaux/communaux des jeunes/des enfants, des Conseils de sécurité de la jeunesse. Le mieux serait peut-être, dans ces Conseils, d'amener les jeunes à réfléchir sur les risques en général, à leur prévention et à leur gestion. Cela pourrait concerner, en plus des risques industriels, les risques sociaux comme le chômage ou l'exclusion, les risques liés aux transports et aux déplacements (comme piéton, cycliste, futur automobiliste, *etc.*), les risques d'addiction aux drogues, ou encore les risques « civils » comme les vols et les agressions.

Chaque risque, pour être bien évalué, maîtrisé, doit être le mieux connu possible. De plus, son éradication étant généralement impossible (le risque « zéro » n'existe pas), il convient de familiariser les jeunes aux réflexions sur les arbitrages entre

risques de nature différente. Jusqu'où lutter contre les risques « civils » sans empiéter sur les libertés individuelles ? Quel niveau de sécurité technologique est compatible avec la présence d'industries Seveso sur le territoire ? Voilà le genre de questions que la population, dès son plus jeune âge, pourrait être amenée à se poser grâce à ce dispositif.

Partenariat avec l'Éducation nationale

La mise en place de ces Conseils devrait être faite, pour plus d'efficacité, en partenariat avec l'Éducation nationale (inspection académique, rectorat, ministère de l'Éducation nationale...). La formation permanente des enseignants inclut déjà certaines actions sur la prévention des risques, y compris des visites de sites à risques : il s'agirait alors d'inscrire nos propositions dans ce dispositif.

Jouer pour apprendre

Le jeu sur la concertation en contexte de risques industriels Seveso actuellement en cours de finalisation par l'équipe Irénée Zwarterook pourrait être décliné dans des versions pour enfants (8 à 12 ans) et adolescents [Chambon et al. 2013]. Ce jeu de plateau a pour but d'initier les enfants de manière ludique à l'apprentissage de la négociation, mais aussi à comprendre les différents enjeux géographiques, sociologiques, *etc.*, d'un territoire à risques technologiques. Le jeu développé par le groupe de recherche Irénée Zwarterook n'est qu'un exemple d'une idée qui peut être déclinée en nombreuses variantes.

Troisième partie

OUTILS

L'enjeu

Une des inégalités les plus criantes en matière de concertation sur les risques industriels est une disparité de moyens techniques, matériels et financiers entre les acteurs de la concertation. Par exemple, les membres d'associations n'ont pas les moyens de faire évaluer les aléas ou de proposer des contre-expertises, et doivent *de facto* accepter les résultats et cartographies proposés par la DREAL et la DDTM.

Les pistes d'amélioration

Financer des contre-expertises

La mise en place de financements ou de bourses pourrait permettre aux acteurs qui le souhaitent de financer des contre-expertises. Cela doit être limité et encadré pour éviter des situations d'abus, mais c'est une dynamique qui existe déjà dans certains pays anglo-saxons : les citoyens peuvent déposer des dossiers de demande de financements auprès de l'État ou de ses représentants, et mandater un expert indépendant pour mener une analyse, ou une cartographie des risques. On pourrait par exemple, comme dans les audiences publiques au Québec, avoir recours à une expertise extérieure dont les frais seraient pris en charge sur le budget de la CSS.

Réduire l'inégalité salarié/ bénévole

Une autre forme d'inégalité a trait aux moyens financiers dont disposent les acteurs de la concer-

tation. Certains de ces acteurs participent aux réunions sur leur temps de travail salarié, d'autres le font en tant que bénévoles, ce qui constitue une différence importante en termes de capacité et de volonté de dépense d'énergie et de temps. Il est possible de mettre en place des outils de gestion de ces temps de concertation associés à des dispositifs financiers, par exemple une enveloppe permettant l'indemnisation du temps que les actifs bénévoles consacrent à venir à la CSS.

Cette modification aurait aussi un autre corollaire positif pour la concertation : cela permettrait de diversifier la représentation des riverains. Celle-ci est trop souvent limitée à des personnes retraitées et à des fonctionnaires, tandis que l'on constate une sous-représentation des salariés du secteur privé. Ces derniers ont en effet du mal à se libérer pour les réunions et n'y trouvent aucune incitation financière, voire sont pénalisés en termes pécuniaires ou de promotion professionnelle par leur participation à ces activités *stricto sensu* extra-professionnelles.

Le crédit d'heures, création d'heures « de délégation » pour les salariés siégeant au sein de structures de concertation, serait une autre solution permettant de favoriser la participation et la diversification du collège « riverains », à l'instar de ce qui existe pour les syndicalistes. Cette reconnaissance juridique leur permettrait d'assister aux réunions durant les heures de travail.

Tant que de tels dispositifs ne sont pas mis en place, il importe d'être attentif aux modalités d'organisation des réunions, notamment à leur calendrier.

L'enjeu

Une meilleure gestion du risque passe par une dynamique positive d'information et de confiance.

L'information mise à disposition et expliquée constitue la clé de voûte des processus de résilience. En effet, c'est notamment grâce à cette information que les réactions d'urgence seront plus efficaces, et que la confiance dans les acteurs et la délégation de pouvoir en situation d'urgence aboutiront à des processus plus efficaces de gestion du risque et / ou de reconstruction.

L'information doit être complète, régulière et relativement fluide : elle doit circuler rapidement et de façon correcte aussi bien au sein des structures de concertation, qu'entre ces structures et le grand public. Cela permet de meilleures dynamiques de confiance, et cela améliore l'efficacité tant de la concertation que de la gestion des risques.

Il s'agit donc d'améliorer non seulement la quantité, mais également la qualité des informations, et d'adapter, par des outils techniques, leur diffusion.

Les pistes d'amélioration

Informer sur le travail « hors réunion »

L'information au sein des structures de concertation est souvent critiquée comme étant incomplète ou inadaptée au public. Les avancées réalisées entre les réunions, par exemple par la DREAL, doivent faire l'objet de compte rendu et de rappels réguliers. Ceci à la fois dans un but de transparence, de clarification du processus d'élaboration

du PPRT, mais également pour que les acteurs de la concertation prennent conscience de ce processus et du travail qu'il nécessite. Cette prise de conscience et cette transparence sont à la base des dynamiques de confiance et donc de résilience.

Mieux sensibiliser le grand public

Un autre outil d'information peut être bien mieux utilisé : Internet. Il s'agit d'un levier très puissant, qui permet d'améliorer l'information tant au sein des structures de concertation que vers le grand public. Les comptes rendus des réunions sont déjà, pour certains, sur les sites Internet des structures de concertation. Cette procédure peut être élargie et, de façon plus importante, rendue accessible au grand public : facilité à trouver l'information, information rédigée dans un langage vulgarisé, publication sur Internet des cartes et images...

Certes, l'outil Internet n'est pas forcément adapté à tous les publics. Il ne peut donc être l'unique mode d'information et doit être complété par une information plus classique, sur support papier. Par exemple, un journal de la CSS pourrait être réalisé, dirigé par *l'ombudsman* ou en tout cas par une entité extérieure aux enjeux couverts par la CSS. Un encart mis dans les bulletins municipaux, souvent très lus par la population, est un support possible.

L'information peut également être mieux diffusée dans la presse locale. Ici encore, il convient de faire attention non seulement à la quantité d'information, mais aussi à sa qualité : langage utilisé, figures en soutien au texte, placement au sein du journal...

L'enjeu

Les outils technologiques de l'information et de la concertation ont évolué mais demeurent relativement fixes, peu dynamiques, et donc peu adaptés à l'analyse et à la prospective concernant des risques complexes et des scénarii de gestion. D'autre part, les outils actuels nécessitent pour beaucoup une formation pour les comprendre. Pour améliorer l'accès à cette compréhension et faciliter la concertation, ces outils peuvent être modifiés. En outre, leur amélioration constitue une piste relativement simple à mettre en œuvre, qui porterait ses fruits de manière immédiate.

Les pistes d'amélioration

Insister sur les outils « images »

Il s'agit, par exemple, d'utiliser de façon systématique des logiciels de cartographie, en particulier des logiciels de cartographie en 3D qui permettent une très bonne visualisation et compréhension des enjeux. Mettre en parallèle les cartes, les photographies, les images satellite, les enjeux divers, constitue un procédé aujourd'hui très démocratisé.

Il est, par exemple, à la base des systèmes GPS ou de la mise à disposition des cartes et images satellites par certains moteurs de recherche.

Pour peu qu'existe une formation préalable aux outils et techniques mobilisés, les outils images peuvent être dynamiques, et ils constituent des leviers de compréhension et de mobilisation puissants. Ils permettent d'établir facilement des scénarii différenciés de manière précise. Leur manipulation, comme pour les GPS, peut être assez simple.

Toutefois, la mise en place de ces outils a un coût financier et nécessite au préalable des informations et données précises et nombreuses, qui ne sont pas toujours disponibles à échelle locale.

Il est également important de comprendre les limites de ces outils et leurs éventuels effets pervers. Ainsi, les cartes et images sont toujours des simplifications de la réalité, ce qui peut les rendre sujettes à suspicion, surtout lorsqu'il n'y a pas de dynamique de confiance entre les acteurs. On retrouve une donnée constante de l'utilisation des outils techniques : ils sont, en soi, peu efficaces s'ils ne s'appuient pas sur un contexte de confiance et de communication.

L'enjeu

La concertation et ses modalités ont beaucoup évolué au cours des vingt dernières années, mais la mise en œuvre soulève encore beaucoup de problèmes qui entraînent nombre d'insatisfactions, de déceptions et frustrations. Parmi les différents outils et pistes d'amélioration à envisager, on peut proposer l'évaluation. Elle représente certes un chantier vaste et complexe, mais l'évaluation est un des moyens de faire évoluer et progresser la concertation en répondant mieux aux attentes des acteurs.

Les pistes d'amélioration

Construire des méthodes et des indicateurs

Pour la concertation autour du PPRT mais aussi pour d'autres exemples de concertation, on pourrait envisager des modes d'évaluation et d'éventuels indicateurs.

Ces derniers pourraient en premier lieu être d'ordre qualitatif. Un questionnaire pourrait être diffusé aux membres de la CSS à la fin de l'élaboration du PPRT qui permettrait d'avoir leur ressenti. Il s'agirait de recueillir une appréciation générale,

puis de demander à chacun ce qu'il a pu apporter dans la concertation en donnant un exemple précis. Ce serait également pour les acteurs l'occasion de faire des propositions d'amélioration de la concertation. Il serait également possible de demander ce que chacun a retenu ou appris dans l'élaboration du PPRT grâce à la concertation.

Par ailleurs, d'autres indicateurs, quantitatifs, peuvent être utilisés : nombre de personnes présentes aux réunions dans chaque collègue, nombre de prises de parole des acteurs...

Envisager l'évaluation par rapport au degré d'atteinte des objectifs fixés permet de prendre toute la mesure de la complexité de sa mise en œuvre. Ceci implique une définition claire des objectifs de la concertation, première difficulté, mais aussi la prise en compte du fait que ces derniers peuvent être modifiés, re-négociés au fur et à mesure de l'avancement de la concertation (*cf.* fiche 2 & 3).

S'appuyer sur la recherche comparative

La recherche comparative, nationale ou internationale, à différents degrés de comparaison (nombre de sites étudiés, nature de la comparaison – législative, statistique, enquêtes d'acceptabilité...) doit permettre d'évaluer et de faire évoluer régulièrement les pratiques concertatives.

Bibliographie

- Amaris et Icsi (2011). Les PPRT, où en sommes-nous ? Le point de vue des élus. Cahiers de la sécurité industrielle 10 questions numéro 2011-04, Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs, Icsi, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.foncsi.org/>.
- Bart, C. L. (2005). *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, France.
- Bernard, J. (2009). *Croquemort. Une anthropologie des émotions*. Métailié, Paris, France. 8
- Bernier, S. (2007). *Perceptions des risques industriels et nucléaires : enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques*. Thèse de doctorat en sociologie, Université François Rabelais, Tours.
- Berthoz, A. et Jorland, G. (2004). *L'empathie*. Odile Jacob, Paris.
- Blanc, M. (2009). La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique. *Pensée plurielle*, 2009/1(20) :25-36. Disponible à l'URL : <http://echogeo.revues.org/13451>. 3
- Blanc, M. (2012). Espace, inégalité et transaction sociale. *SociologieS*. Disponible à l'URL : <http://sociologies.revues.org>. 8
- Blatrix, C., Blondiaux, L., et Revel, M. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, Paris.
- Blondiaux, L. et Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, (1) :10-35. Introduction au numéro.
- Bonnaud, L. et Martinais, E. (2009). Chapitre *Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpeller ?*, dans *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Suraud, M., Blin, M., et de Terssac, G., Éd.), 59-72 pages. Octares éditions, Toulouse, France.
- Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation. Rapport pour le gouvernement du Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Québec. Disponible à l'URL : <http://www.accommodements.qc.ca>. 3
- Bratosin, S. (2001). *La concertation : forme symbolique de l'action collective*. L'Harmattan, Paris.
- Bérard, Y. (2010). *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Collection Res Publica. Presses Universitaires Rennes, Rennes, France.
- Callon, M., Lascoumes, P., et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Le Seuil, Paris. ISBN: 978-2020404327, 358 pages. 8
- Chambon, M., Flanquart, H., et Zwarterook, I. (2013). Jouer pour apprendre à se concerter sur le risque industriel. Journée interdisciplinaire sur le développement durable, organisée par l'association « Développement durable et territoires » et la MESHs, le 30 mai. 9
- Chambon, M., Gibout, C., et Zwarterook, I. (2011). Une concertation qui se dérobe ou comment l'institutionnalisation et l'interconnaissance subjuguent la gouvernance. Le cas d'un CLIC du Littoral Nord-Pas-de-Calais. Dans *Actes de la Journée d'études sur les effets de la participation, GIS Démocratie et Participation*. Disponible à l'URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/910>.
- Comfort, L., Boin, A., et Demchak, C. (2010). *Designing Resilience. Preparing for Extreme Events*. University of Pittsburgh Press, Pittsburgh, USA.
- Dewey, J. (2006). La démocratie créatrice, la tâche qui nous attend. *Revue du MAUSS*, 2(28) :251-256. 8
- Dumazedier, J. (1994). *La méthode d'entraînement mental*. Voies Livres. 7

- Ferrieux, C., Le Naour, G., et Martinais, E. (2010). Les CLIC en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives. Rapport technique, ENTPE-RIVES et Triangle. Disponible à l'URL : http://www.clic-rhonealpes.com/medias/documents_didactiques/.
- Flanquart, H., Hellequin, A., et Vallet, P. (2006). Un village bien tranquille... vivre à Mardyck, à proximité d'usines « seveso ». Rapport de contrat, DDE-DK.
- Fontaine, L. et Weber, F. (2010). *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles ?* Karthala.
- Fromentin, T. et Wojcik, S. (2008). *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*. L'Harmattan, Paris.
- Frère, S., Chambon, M., Calvo-Mendieta, I., Flanquart, H., Gibout, C., Hellequin, A., Le Blanc, A., Napoléon, C., et Rufin-Soler, C. (2012). De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Rapport final Programme Concertation, Décision, Environnement, MEDDTL. Sous la coordination de Séverine Frère. Disponible à l'URL : http://concertation-environnement.fr/documents/RF/RF_Frere_Gibout.pdf.
- Garnier, P. et Rode, S. (2006). Construire l'acceptabilité du risque, une priorité pour les communes ? *L'Information géographique*, (1) :25-40.
- Gibout, C. (2006). Sociologie et Espace Public, rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, Strasbourg, Université Marc Bloch. 320 pages.
- Grembo, N., Le Blanc, A., Gibout, C., et Zwarterook, I. (2013). Les PPRT dans le Dunkerquois : des artifices d'une concertation obligée à la construction de compromis. Cahier de la sécurité industrielle 2013-08, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. ix, 4
- INERIS (2010). Guide des pratiques d'association et de concertation dans le cadre des PPRT. Appui à la mise en œuvre de la réglementation liée à l'appréciation de la maîtrise des risques et de l'urbanisation. Rapport technique, INERIS.
- Le Blanc, A., Frère, S., Hellequin, A., Flanquart, H., Gonthier, F., et Calvo-Mendieta, I. (2009). Le jeu de la concertation autour des sites seveso : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 6. Mis en ligne le 04 décembre 2009. Disponible à l'URL : <http://vertigo.revues.org/9140>.
- Le Blanc, A. et Zwarterook, I. (2012). Les PPRT : des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience. Rapport intermédiaire, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Le Blanc, A. et Zwarterook, I. (2013). Introduction à la résilience territoriale : enjeux pour la concertation. Cahier de la sécurité industrielle 2013-10, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. ix
- Leborgne, M. (2006). Chapitre *La construction sociale de la confiance : une condition du processus d'apprentissage cognitif des acteurs des débats publics*, dans *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise* (Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J., Gariépy, M., et Gauthier, M., Éd.), 133-143 pages. L'Harmattan, Paris, France.
- Manin, B. (2011). Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion. *Raisons politiques*, (42) :83-114.
- Nonjon, M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation*. Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Lille 2. 7
- Nonjon, M. (2009). Chapitre *Ouvrir la concertation sur les risques industriels : quelle place pour les riverains ? Une étude de cas, le comité local d'information et de concertation de Feyzin (69)*, dans *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Suraud, M., Blin, M., et de Terssac, G., Éd.). Octares.
- Picard, P. et Chemarin, S. (2004). Appréhension et prévention des risques industriels. Rapport technique, Commissariat général au Plan, Paris.
- Propeck-Zimmermann, E. et Guillot, P. (2007). Les nouvelles formes d'inscription territoriale des risques industriels. Programme de recherche risques décisions territoires, rapport scientifique, Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Reghezza, M. et Djament, G. (2009). Séminaire mensuel « Résilience urbaine » de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Disponible à l'URL : <http://www.geographie.ens.fr/~Resilience-urbaine-.html>.
- Rosanvallon, P. (2011). *La société des égaux*. Seuil, Paris, France.

- Rémy, J., Voyé, L., et Servais, E. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. De Boeck, Bruxelles, Belgique. 8
- Suraud, M., Lafaye, F., et Leborgne, M. (2009). La concertation : changements et questions. Cahiers de la Sécurité Industrielle numéro 2009-03, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.icsi-eu.org/>.
- Zwarterook, I. (2010). Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la « concertation ». Cahiers de la Sécurité Industrielle 2010-07, Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.foncsi.org/>.

Reproduction de ce document

Ce document est diffusé selon les termes de la licence BY-NC-ND du Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :

- **Paternité.** Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).
- **Pas d'utilisation commerciale.** Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
- **Pas de modification.** Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.



Vous pouvez télécharger ce document, ainsi que d'autres dans la collection des *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, aux formats PDF, EPUB (pour liseuses électroniques et tablettes numériques) et MOBI (pour liseuses Kindle), depuis le site web de la FonCSI. Des exemplaires papier peuvent être commandés auprès d'un service d'impression à la demande.



Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique

<http://www.FonCSI.org/>

6 allée Émile Monso – BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
France

Téléphone : +33 534 32 32 00
Twitter : @LaFonCSI
Courriel : contact@FonCSI.org



6 allée Émile Monso
ZAC du Palays — BP 34038
31029 Toulouse cedex 4

www.foncsi.org